



Conseil communal

Rapport de la commission des finances sur le préavis municipal n° 16/2018 : Budget 2019

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Afin d'examiner ce projet de budget, notre commission s'est réunie avec la Municipalité en date des 12 et 13 novembre 2018.

La commission tient à remercier les membres de la Municipalité de leur disponibilité et de la clarté de leurs réponses. Elle les remercie également, tout comme le personnel administratif communal, pour la qualité de la préparation de ce budget. Ses remerciements vont en particulier à la Boursière pour l'ensemble des documents remis à la commission des finances ainsi que pour ses explications claires et exhaustives. En effet, comme dans le passé, la disponibilité des documents produits et la qualité des informations fournies ont grandement facilité le travail de la commission des finances.

1. Remarques préliminaires

1.1. Qualité globale du budget

Le préavis relatif au budget 2019 soumis au Conseil communal par la Municipalité contient des commentaires nombreux et explicites dans le corps même du budget ainsi que dans les documents annexes remis. Ceci a pour conséquence que, comme ces dernières années, le présent rapport ne comporte pas d'informations complémentaires à celles données par la Municipalité, en particulier sur les différentes rubriques du budget.

Contrairement aux années précédentes, l'augmentation des charges (+5.80%) n'est que partiellement compensée par la hausse des recettes (+4.55%), ce qui se traduit par un doublement du déficit.

1.2. Méthodologie d'analyse du budget 2019 par la commission des finances

En l'examinant, la commission des finances a choisi de porter son regard en premier lieu sur les fondamentaux et hypothèses retenues par la Municipalité pour l'élaboration de ce projet de budget 2019. En effet, la possibilité de pouvoir atteindre les estimations du budget quant aux revenus et l'évolution probable des charges auxquelles la commune doit faire face sont d'autant plus réalistes que les fondamentaux sur lesquels reposent les réflexions de la Municipalité sont, eux aussi, réalistes.

La commission des finances a ainsi à nouveau échangé avec la Municipalité à propos des aspects suivants : démographie, évolution des revenus de la population et des rentrées fiscales, évolution des charges péréquatives et de leur calcul.

2. Démographie de la commune – prévisions jusqu'en 2022

La progression de la population devrait se poursuivre de manière très mesurée au cours des cinq prochaines années.

Selon les prévisions actualisées, la population de la commune pourrait être de 2'750 habitants à fin 2019 et atteindre 2'942 habitants en 2023 (+7.0%). Les prévisions passées, qui voyaient la population dépasser les 3'000 habitants dans un bref délai, ne seront pas atteintes.

La commission des finances estime les nouvelles prévisions démographiques plutôt fiables même si la réalité s'avère souvent inférieure aux prévisions démographiques. Il est par contre bien entendu impossible d'anticiper les effets potentiels de décisions politiques prises à d'autres niveaux - tel que par exemple la mise en œuvre de la LAT - ou de mesurer l'impact que pourraient avoir des changements conjoncturels importants.

3. Evolution globale des charges et des revenus pour le budget 2019

L'ensemble des charges augmentent globalement de 5.8% après une hausse de 6.45% en 2018. Comme indiqué ci-dessous, cette augmentation des charges n'est pas, dans une très large mesure, imputable à une augmentation des dépenses de la commune.

Les revenus globaux n'augmentent que de 4.55% après une hausse prévue de 6.18% en 2018. Alors que le taux d'imposition ne sera pas modifié, la Municipalité table sur une augmentation des recettes fiscales en général de 1.69% par rapport au budget 2018. En particulier, la Municipalité estime à 1.78% la hausse des recettes pour les impôts des personnes physiques. Elle se fonde sur les revenus de l'impôt constatés en 2017 et supposés pour 2018. Cette augmentation est, en pourcentage, plus faible que l'évolution démographique. La commission des finances constate ainsi avec plaisir que la Municipalité a suivi notre recommandation d'adopter une approche plus conservatrice lors de l'estimation des revenus fiscaux futurs.

Du côté des charges, la commission de finances constate avec la Municipalité l'effet extrêmement négatif des nouvelles bases de calcul de la péréquation intercommunale. La facture sociale budgétée explose littéralement (+16.76%), ce qui se traduit par une hausse globale des charges péréquatives de 8.64% ou CHF 476'984. Cette augmentation explique à elle seule l'évolution négative de l'excédent des charges du budget 2019.

4. Evolution des charges et des recettes courantes

L'enjeu principal pour le Conseil communal est de disposer d'une représentation réaliste de la situation financière de la commune en général et des enjeux spécifiques liés au budget 2019 présenté.

Définitions - pour rappel

Dépenses courantes (DC) = Autorités et personnel (30) + Biens, services, marchandises (31) + Intérêts passifs (32) + Amortissements du patrimoine financier (330) + Remboursements, participations et subventions (35) + Aides et subventions (36).

De fait, pour notre commune, les dépenses courantes comprennent l'ensemble du budget sauf les amortissements du patrimoine administratif (331), les attributions sur les fonds de réserves (38) et les imputations internes (39).

Recettes courantes (RC) = Impôts (40) + Patentes et concessions (41) + Revenus du patrimoine (42) + Taxes, émoluments, produits de ventes (43) + Parts à des recettes fédérales ou cantonales (44) + Participations et remboursements (45) + Autres participations et subventions (46).

De fait, pour notre commune, les recettes courantes comprennent l'ensemble du budget sauf les prélèvements sur les fonds de réserves (48) et les imputations internes (49).

5. Evolution de l'auto-financement

L'évolution à la baisse de la marge d'autofinancement se confirme et tend même à s'accélérer si l'on compare les chiffres des budgets 2017, 2018 et 2019. Cette situation est problématique, notamment au vu des efforts importants auxquels il faudra encore consentir durant les prochaines années en termes d'investissements (égouts/eaux, notamment). En effet, le budget des investissements prévoit une moyenne de CHF 2.1m au cours des cinq prochaines années. Une marge d'autofinancement inférieure au montant des investissements signifie le recours à l'emprunt pour leur financement.

	Budget 2017	Comptes 2017	Budget 2018	Budget 2019
Autofinancement	1 358 276	1 992 610	848 784	309 770

6. Structure du budget

6.1 Répartition des charges par nature

On peut considérer que seules les charges des groupes 30 et 31 sont modulables ou flexibles et ceci seulement de façon partielle. Ces deux groupes représentent ensemble un petit tiers du budget et augmentent en 2019 globalement d'environ CHF 189'000,-, soit 3.3%. Ce sont essentiellement les frais de personnel et les honoraires et prestations de services (301/318) qui augmentent.

La baisse des intérêts passifs est liée à celle du taux d'intérêt moyen calculé sur l'ensemble des emprunts.

La répartition des charges par nature, en comparaison avec le budget de l'année 2018, est la suivante :

	Budget 2019		Budget 2018		Différence	
30 Autorités & personnel	2'540'532	13.63%	2'363'094	13.41%	177'438	7.51%
31 Biens, services	3'342'939	17.93%	3'331'545	18.91%	11'394	0.34%
32 Intérêts passifs	234'625	1.26%	246'670	1.40%	-12'045	-4.88%
33 Amortissements	961'605	5.16%	1'122'763	6.37%	-161'158	-14.35%
35 Participations	9'674'003	51.90%	8'847'995	50.22%	826'008	9.34%
36 Subventions	944'370	5.07%	843'300	4.79%	101'070	11.99%
38 Financements spéciaux	191'519	1.03%	142'878	0.81%	48'641	34.04%
39 Imputations internes	750'058	4.02%	719'659	4.08%	30'399	4.22%
Total des charges	18'639'651	100.00%	17'617'904	100.00%	1'021'747	5.80%

6.2 Répartition des revenus par nature

La répartition des revenus par nature, en comparaison avec le budget de l'année 2018, est la suivante :

	Budget 2019		Budget 2018		Différence	
40 Impôts	11'342'000	62.36%	11'153'500	64.12%	188'500	1.69%
41 Patentes, concessions	86'600	0.48%	86'600	0.50%	0	0.00%
42 Patrimoine	1'388'280	7.63%	1'382'188	7.95%	6'092	0.44%
43 Taxes, émoluments	2'480'069	13.64%	2'396'045	13.77%	84'024	3.51%
44 Part recettes cant.	376'180	2.07%	322'300	1.85%	53'880	16.72%
45 Remb. Collectivités	1'269'300	6.98%	1'082'045	6.22%	187'255	17.31%
46 Autres participations	163'810	0.90%	118'710	0.68%	45'100	37.99%
48 Financements spéciaux	330'240	1.82%	134'754	0.77%	195'486	145.07%
49 Imputations internes	750'058	4.12%	719'659	4.14%	30'399	4.22%
Total des revenus	18'186'537	100.00%	17'395'801	100.00%	790'736	4.55%

La remarque en page 3 portant sur la flexibilité très relative du budget en matière de charges est encore plus justifiée relativement aux revenus. Seule une modification du taux d'imposition permettrait à la Municipalité, avec l'accord du Conseil communal, de modifier notablement les revenus de la commune.

Il convient toutefois de noter le prélèvement de CHF 330'240 (sous 48 Financements spéciaux) sur la réserve pour amortissement futurs. Cela permet de limiter la charge d'amortissement de l'exercice et ainsi d'améliorer le résultat péjoré par l'augmentation vertigineuse de la facture sociale.

7. Analyse des revenus

N° rubrique	Nature des taxes	Comptes 2016	Comptes 2017	Budget 2018	Budget 2019	Ecart budget 2018 - 2019
42 - 43	Taxes permis de construire	114'163	131'194	150'000	150'000	0
46.4341.00	Taxes introduction égouts	150'254	114'655	100'350	100'000	-350
81.4341.00	Taxes introduction eau	292'721	227'308	200'700	200'000	-700
Total		557'138	473'157	451'050	450'000	-1'050

Comme l'indique le tableau précédent, une part non négligeable des revenus de la commune est liée à des taxes. Ces taxes, qui atteignaient le million en 2013 encore, ont diminué de moitié depuis, mais tendent à se stabiliser. Selon la Municipalité les chiffres devraient être plus ou moins les mêmes en 2019 qu'en 2018. Cette estimation est fondée sur l'inventaire des constructions en cours.

Globalement, outre les taxes, la hausse des revenus repose exclusivement sur les impôts des personnes physiques.

8. Répartition des charges et revenus par dicastère

La Municipalité a fourni de nombreux commentaires dans son préavis et nous l'en remercions. La commission des finances tient néanmoins à préciser les points suivants :

- Des parts de postes supplémentaires ont été créés à l'administration générale de notre commune, en raison d'une charge de travail toujours plus importante. Ces créations se traduisent par un coût supplémentaire de CHF 104'547 ;
- Conformément au souhait que nous avons exprimé lors de notre revue des comptes 2017, la Municipalité a introduit dans le budget notre participation maximale au Disren, soit CHF 155'555 (= 1 point d'impôt). Cela ne signifie pas pour autant que la dépense sera effective ;
- La fin de l'amortissement du CCS en 2018 se traduira en 2019 par une économie de CHF 239'000. Toutefois, les nombreux investissements effectués récemment nécessiteront à leur tour des amortissements, ce qui compensera probablement dans une large mesure l'économie mentionnée ;
- Selon le budget transmis par le RAT, le coût de l'accueil de jour devrait subir en 2019 une hausse de CHF 94'529 ;
- Comme les années précédentes, les dépenses dites thématiques, telle la forêt par exemple, représentent une source de charges nettes importante pour la commune mais que ces charges sont partiellement compensées par leur effet positif sur la péréquation.

9. Perspectives pour les budgets futurs

La commission des finances renouvelle volontiers ses appels à la vigilance et recommande de veiller au maintien des charges des postes 301 et 318.

Selon l'évolution des règles de calcul de la péréquation, il conviendra donc, pour équilibrer les comptes tant que se faire se peut, d'augmenter les recettes à défaut de pouvoir réduire les charges relatives aux services à la population ou au canton (entretien des forêts). Comme pour beaucoup d'autres communes du district, une hausse du taux d'impôt doit être envisagée.

La faible marge d'autofinancement potentiellement dégagée conduira très probablement à devoir accroître encore l'endettement de la commune pour financer les nouveaux investissements nécessaires (notamment les infrastructures liées au réseau des eaux et des égouts). A noter que le plafond d'endettement de la commune est fixé à CHF 25'400'000 et que la commune a un endettement de CHF 16'695'680 actuellement, auxquels il faut ajouter les emprunts autorisés (CHF 3'257'226), soit au total CHF 20'271'906.

10. Amendement proposé par la commission des finances

Aucun.

11. Conclusions de la commission

Considérant que :

- a. l'évolution des charges telles que prévues par le budget est acceptable pour la part qui est maîtrisable ;
- b. l'affectation des ressources paraît adéquate en regard des charges connues et aux besoins de notre commune ;
- c. les revenus semblent estimés de façon réaliste.

la commission des finances propose au Conseil communal à l'unanimité d'accepter le budget tel que présenté par la Municipalité avec des charges pour CHF 18'639'651,81, des revenus pour CHF 18'186'536,98 et un excédent de charges de CHF 453'114,83.

Arzier, le 20 novembre 2018

Pour la Commission des finances :

Christian BRUGGER

Didier HERMANN,

Vincent GRANDJEAN

Méliné VINCENT

Jean-Marie WEYER

Rapporteur